

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Claire BARRIN, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Maires-Adjoints

Mme Joëlle TIBURZIO, M. Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Élixa DE POORTER, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 6 avril 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : M. Grégory BAERT, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

N° 2023/044 - FUTUR PARKING DES CHAMOIS – ÉCHANGE FONCIER AVEC LA SA MONT-BLANC

Il est rappelé l'historique du dossier entre la commune de THÔNES et la SA Mont Blanc.

La commune de THÔNES avait proposé à la S.A Mont Blanc d'échanger les parcelles F 1878 d'une surface de 657 m² et F 2080 d'une surface de 1031 m² sises à l'arrière de la copropriété Le Chamois avec une partie de la parcelle F 3262 d'une surface de 3 435 m² appartenant à la Commune et située à La Curiaz.

L'échange permettait à la commune de THÔNES de créer des stationnements prévus dans le cadre du projet de la déviation Est et à la S.A Mont Blanc de créer des logements en accession sociale.

Par délibération n° 2021/024 du 11 mars 2021 le Conseil Municipal a autorisé l'échange de terrains concernés entre la commune de THÔNES et la SA Mont Blanc. Cette délibération précisait qu'un avis de France Domaine était attendu mais ne pouvait être rendu avant la modification du PLU.

L'avis de France Domaine a été rendu le 8 mars 2021 et le Conseil Municipal avait délibéré sur cet échange par délibération n° 2022/003 du 13 janvier 2022.

Pour information, il est rappelé que par avis du 8 mars 2021, France Domaine a estimé à 134 000 € la valeur des parcelles F n° 1878 et n° 2080 situées à l'arrière de la copropriété Le Chamois. Par avis du 31 mai 2021, France Domaine a estimé à 465 000 € la valeur de la partie de parcelle F 3262 sise à La Curiaz.

.../...

A ce jour, le contentieux entre la SA Mont Blanc et le syndic de la copropriété Le Chamois est toujours en cours de règlement.

La SA Mont-Blanc a toutefois déposé le permis de construire sur le terrain de La Curiaz. Afin de ne pas ralentir la construction des logements et de la structure multiaccueil portée par la Commune, il est proposé de modifier les conditions de l'échange comme précisé ci-dessous :

- acquisition par la SA Mont Blanc du tènement situé à La Curiaz, d'une surface totale de 3 435 m²
- acquisition par la commune de THÔNES des parcelles F 1878p1, F 2080p1 et F 2080p3 d'une surface totale d'environ 1041 m².

Les parcelles F 1878p2 et F 2080p2 d'une surface d'environ 634 m², nécessaires à la création des places de stationnement destinées à la copropriété Le Chamois, restent la propriété de la S.A Mont-Blanc jusqu'à la résolution du litige. La SA Mont-Blanc s'engage à les céder ensuite à la Commune à l'Euro symbolique.

- acquisition d'une petite parcelle F 1839 enclavée de 5 m² qui appartient à la SA Mont-Blanc. Elle doit être acquise par la commune de Thônes. Il est proposé de l'acheter à 1€/m² soit un montant total de 5 €.

Il est précisé que le versement d'une soulte versée par la SA Mont-Blanc d'un montant de 331 000 € est maintenu. Il est aussi proposé que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par moitié par chacune des parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le principe d'échange avec la SA Mont-Blanc des parcelles F 1878p1, F 2080p1, F 2080p3 et F 1839 avec la partie de parcelle F 3262. L'échange s'effectuera avec le versement d'une soulte de 331 000 € à la commune de THÔNES.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et les actes liés au dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 avril 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Grégory BAERT

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **19 AVR. 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **19 AVR. 2023**

THÔNES, le **19 AVR. 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET





DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

COMMUNE DE THONES

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
 Reçu en préfecture le 19/04/2023
 Publié le 19/04/2023
 ID : 074-217402809-20230413-CM23044-DE
 S²LOW
 CONSEILLER VALORISEUR GARANTIR

Section : F6

Lieu-dit : Thônes

Propriété de la SA Mont-Blanc
 PROJET DE DIVISION au 1/250

LEGENDE

Partie cédée par la SA Mont-Blanc à la Commune de THÔNES

CAD F 1878p1 Thônes 4 85 ca
 CAD F 2080p1 Thônes 5 11 ca
 CAD F 1878p3 Thônes 0 45 ca

Superficie réelle mesurée : 996m² + 45m²

Partie conservée par la SA Mont-Blanc

CAD F 1878p2 Thônes 1 70 ca
 CAD F 2080p2 Thônes 4 64 ca

Superficie réelle mesurée : 634m²

Servitude de passage public mode doux à créer sur les parcelles F n° 1878p2-2080p2

Nota : Se référer à l'acte notané pour la définition exacte des servitudes

Limite divisoire à créer selon plan projet du 17 octobre 2022

Limite définie:

- rétablie selon le plan de bornage de la propriété de la SA HLM Mont Blanc dressé par M. DAVIET Cédinc, Géomètre-Expert à Rumilly, le 29 mai 2013 - référencé 12570
- rétablie selon le plan de vente DUVERNEY / Commune dressé par M. Jean-François BOUCHARDY, Géomètre-Expert à Thônes, le 24 septembre 1986 - référencé 438-8662.

Application cadastrale, sans garantie des limites et des contenances.

* Système de coordonnées x,y Lambert 93 Zone 5 (CC46) - Rattachement GPS (tena)

Nota : Sauf études particulières, les servitudes de toute nature apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves.

Ind.	Date	Objet	Réf. Dossier	Réf. Affaire	Réf. Fichier	Réf. plan	Resp.
2	6 avril 2023	Projet de division	220102	9786	220102-9786.dwg	parkings	A.T.
1	21 février 2023	Projet de division	220102	9786	220102-9786.dwg	parkings	A.T.

ARAVIS GEO

Selarl de Géomètres - Experts

Succ. de la SELARL BIBOLLET-TRIBOUT-METAYER - Pierre BIBOLLET - Denis BOUFFIER - Jean-François BOUCHARDY

CABINET THONES

Résidence "Les Deux Torrents"
 22, avenue d'Anecy - 74230 THONES
 Tél : 04.50.02.11.54
 Mail : contact-thones@aravisgeo.fr

CABINET ANNECY

5, Route de Vovray - 74000 ANNECY
 Tél : 04.50.45.07.58
 Mail : contact-anecy@aravisgeo.fr

CABINET LA ROCHE-SUR-FORON

73, avenue Charles de Gaulle -
 74800 LA ROCHE-SUR-FORON
 Tél : 06.32.53.25.06
 Mail : contact-larocche@aravisgeo.fr

Foncier - Topographie - Etudes Aménagement et Urbanisme - Copropriété - Bureau Etudes VRD - Estimations

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

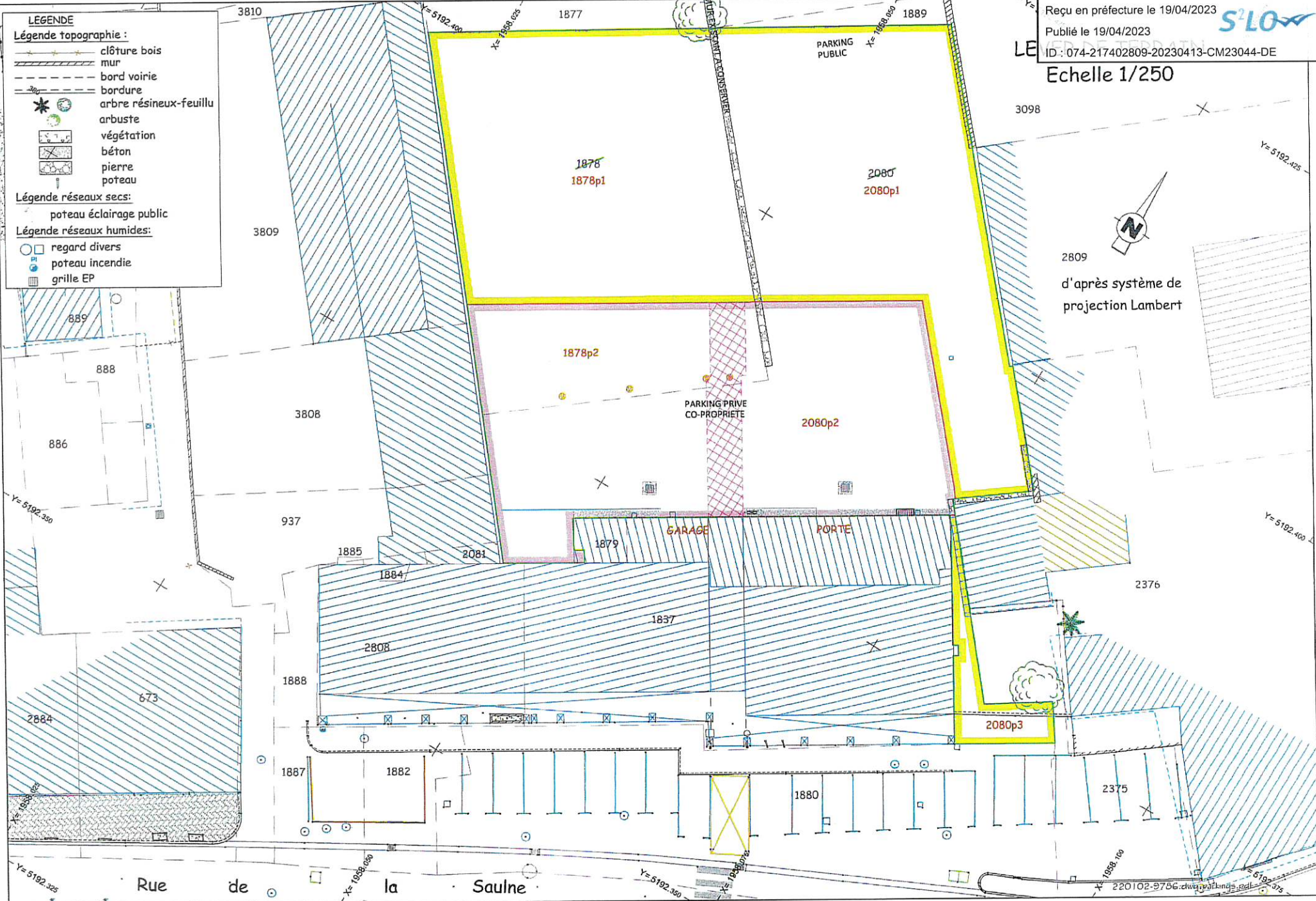
Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 074-217402809-20230413-CM23044-DE



Echelle 1/250



LEGENDE

Légende topographie :

- clôture bois
- mur
- bord voirie
- bordure
- arbre résineux-feuillu
- arbuste
- végétation
- béton
- pierre
- poteau

Légende réseaux secs:

- poteau éclairage public

Légende réseaux humides:

- regard divers
- poteau incendie
- grille EP

3098

2809

d'après système de projection Lambert

Rue de la Saulne

220102-9706.dwg\partkinds.gdt